

# Introduction :

## La France et ses espaces : une approche géographique

« La France est-elle un être géographique ? »

Paul Vidal de la Blache,  
*Tableau de la géographie de la France*,  
1903, rééd. 1979, p. 7.

Cette question que posait Vidal de la Blache il y a plus d'un siècle semble ne rien avoir perdu de son actualité, d'autant qu'elle n'a cessé d'interroger les historiens comme les géographes, ainsi Fernand Braudel qui, à sa manière, l'avait actualisé en se demandant si « la géographie a-t-elle inventé la France ?<sup>1</sup> ». Ces interrogations renvoient à la question du **déterminisme géographique**, c'est-à-dire du rôle de la géographie et des éléments naturels dans la lente construction du territoire français, dans ses dynamiques, dans son peuplement et dans son identité même. S'il est certain qu'ils ont joué un rôle, car ils créent nécessairement des contraintes ou au contraire des potentialités pour les hommes, il ne faut pas les surestimer. En ce sens, la géographie vidalienne est aujourd'hui dépassée car, désormais, il n'y a que peu de contraintes naturelles qui sont irrémédiables pour le peuplement et les activités humaines.

La géographie étant la science qui étudie l'organisation des sociétés humaines dans l'espace, **faire une géographie de la France** revient donc à comprendre comment notre territoire a été sans cesse construit, aménagé, approprié, transformé au fil des siècles jusqu'à aujourd'hui, et quelles sont à la fois les permanences mais aussi les transformations que l'on peut lire dans les paysages et comprendre dans l'organisation des espaces.

## I. Comment définir la France ?

### A. La France est d'abord une entité géographique

La France se définit d'abord en tant qu'espace et territoire. Mais cette entité géographique est à **géométrie variable**, ce que traduisent un certain nombre d'expressions qui montrent que les contours du territoire français ne sont pas toujours les mêmes selon les espaces qui sont pris en compte :

– « France métropolitaine » désigne le territoire européen de la France avec la Corse.

---

1. BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France*, tome I : *Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1986 (rééd.). C'est le titre du troisième chapitre.

- « France continentale » désigne la France métropolitaine mais sans la Corse, puisqu'il s'agit d'une île, qui, par définition, est détachée du reste du continent européen. Cependant, l'isolement de la Corse est relatif car l'État français a mis en place depuis les années 1970 le principe de la « continuité territoriale » qui est un ensemble de dispositifs et d'aides financières permettant de réduire l'isolement de cette île en favorisant par exemple les liaisons maritimes et aériennes. L'image de « l'Hexagone », forgée et popularisée au XIX<sup>e</sup> siècle puis reprise par certains géographes au XX<sup>e</sup> siècle comme Roger Brunet, est une représentation simplifiée de cette France continentale.
- « France d'outre-mer » ou « ultra-marine » désigne les territoires français situés en dehors de l'Europe et dispersés à travers le monde, majoritairement dans la zone tropicale et essentiellement sous la forme d'îles (aux Antilles par exemple). Issus de l'ancien empire colonial et présentant des problématiques spécifiques, ces territoires bénéficient depuis 2003 du principe de la « continuité territoriale ».
- La « France », sans autre précision, désigne l'ensemble des territoires français c'est-à-dire à la fois la métropole et l'outre-mer.

La **superficie** de la France, c'est-à-dire la mesure physique de l'aire des espaces sous souveraineté nationale, est donc différente selon les zones qui sont prises en compte. Pour la **France métropolitaine**, la superficie n'est pas tout à fait la même selon le type de mesures :

- D'après l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques), qui mesure uniquement la **superficie cadastrale** c'est-à-dire ce qui concerne les propriétés bâties et non bâties et sert au calcul des impôts fonciers (et ce qui exclut notamment les lacs, les étangs, les estuaires ou les aérodromes), la superficie du territoire métropolitain national est de 543 000 km<sup>2</sup>.
- D'après l'IGN (institut géographique national), qui mesure la **superficie géodésique** c'est-à-dire qui prend en compte toutes les surfaces, qu'elles soient ou non cadastrées, en s'appuyant sur des satellites de plus en plus précis depuis les années 1980, la superficie totale est de **551 000 km<sup>2</sup>**. C'est dans ce cadre que l'IGN a entrepris depuis plusieurs décennies la cartographie de l'ensemble du territoire français (les fameuses cartes topographiques). C'est cette superficie qui est la plus pertinente pour les géographes.

Si l'on prend en compte l'**outre-mer**, qui possède une superficie géodésique de 120 000 km<sup>2</sup>, la superficie de la France est évidemment plus importante, arrivant à un total de 670 000 km<sup>2</sup> (en excluant les 550 000 km<sup>2</sup> de la Terre-Adélie, qui n'est pas habitée). Grâce à ses territoires ultramarins, la France est le seul pays au monde à exercer sa souveraineté sur des espaces répartis sur deux continents (Europe, Amérique du Sud) et trois océans (Atlantique, Pacifique, Indien). Elle possède ainsi la deuxième ZEE (zone économique exclusive) du monde derrière les États-Unis, avec plus de 10 millions de km<sup>2</sup>.

#### Quelle différence entre « espace » et « territoire » en géographie ?

- La géographie étant, dans son acception la plus large, l'étude de l'action des hommes et des sociétés sur l'espace sur lequel ils vivent, ces notions d'« espace » et de « territoire » sont à la base de la discipline géographique mais ne doivent pas être pour autant confondues.

- Le terme « espace » désigne, très simplement et de manière neutre, **une portion quelconque de la surface terrestre**. Cet espace est composé de **lieux**, c'est-à-dire de points de la surface terrestre localisés par des coordonnées en longitude et en latitude; le **terme de « lieu »** répond donc à une logique d'implantation ponctuelle (un point précisément localisé), tandis que celui d'« espace » s'inscrit plutôt dans une logique zonale (une zone, ce qui implique donc un certain étalement).
- Le mot « **territoire** », lui, désigne **un espace qui a été approprié par une société**, c'est-à-dire qui est aménagé, contrôlé, borné par des frontières et géré par un pouvoir politique, fréquemment l'État. Le passage de l'espace au territoire résulte donc d'un processus de **territorialisation**, au cours duquel la société s'approprie progressivement son espace et qui s'étale, en règle générale, sur plusieurs siècles pour un État-nation comme la France.

## B. La France est aussi un État-nation républicain

La France correspond également à une définition administrative et juridique, en tant qu'État c'est-à-dire un ensemble d'institutions politiques, reconnues juridiquement, qui gouvernent et administrent un territoire délimité par des frontières sur lequel vit une population placée sous sa souveraineté<sup>1</sup>. Cet État est le fruit d'une construction territoriale sur le temps long, débutée dans les premiers siècles du Moyen Âge et poursuivie par étapes successives jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais la France a la particularité d'être aussi une **nation**, c'est-à-dire un groupe d'individus qui ont conscience de partager des valeurs, une culture, une langue, un passé en commun, en d'autres termes qui ont une identité. Cette conscience identitaire d'être Français est très ancienne car elle remonte au Moyen Âge – un sentiment national aurait ainsi existé au moment de la bataille de Bouvines en 1214, réactivé ensuite pendant la guerre de Cent Ans entre 1337 et 1453 –, puis elle s'est régulièrement développée. La Révolution française par exemple, en proclamant la 1<sup>re</sup> République en 1792 puis en faisant la guerre à presque toutes les monarchies européennes pour y diffuser les nouveaux principes révolutionnaires (liberté, égalité, droits de l'homme), a fortement contribué à renforcer l'attachement patriotique des Français et, parfois, leur nationalisme. La France est ainsi un des États-nations les plus anciens du monde, car la nation coïncide avec l'organisation sous forme d'un État: tous les Français sont regroupés dans un seul et même État, dont ils sont en quelque sorte l'unique composante. D'autres États-nations apparaissent aujourd'hui moins unifiés, ainsi le Royaume-Uni qui est officiellement composé de quatre nations, avec chacune une identité très marquée: l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord.

La France est un État de droit, qui se définit par un type de régime politique spécifique, la **République** c'est-à-dire une forme de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par des personnes élues (la fonction de chef d'État n'est pas héréditaire, contrairement à la monarchie). Créée une première fois en 1792, la République est le fruit d'un long combat tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle puisque ce n'est qu'en 1870, avec la proclamation de la III<sup>e</sup> République, qu'elle devient définitive – exception faite du régime de Vichy entre 1940 et 1944. Les grands principes républicains ont été définis dès

1. Selon la Convention de Montevideo (Uruguay) de 1933, quatre caractéristiques sont requises pour qu'un État bénéficie de la reconnaissance internationale: un territoire délimité par des frontières, une population qui habite sur ce territoire, une forme de gouvernement et une capacité à entrer en relation avec les autres États.

l'époque de la Révolution française et ont été repris par chacune des républiques, jusqu'à la nôtre, la Cinquième, fondée en 1958 par le général de Gaulle. Si le principe de l'unité et de l'indivisibilité du territoire national est central, les lois de la République ne s'appliquent pas de manière uniforme sur l'ensemble des territoires français. Certains territoires ultra-marins ont ainsi des statuts spécifiques, comme la Polynésie ou la Nouvelle-Calédonie qui ne font d'ailleurs pas partie de l'Union européenne même si leurs habitants disposent de la citoyenneté européenne.

L'appartenance à la République française se définit par **la nationalité**, c'est-à-dire un statut juridique qui reconnaît la qualité de Français avec tous les droits qui en découlent et qui sont garantis par la loi (Constitution, Code civil). La nationalité est donc étroitement liée à la **citoyenneté**. Les modes d'acquisition de la nationalité reposent à la fois sur le « droit du sang » (acquisition par filiation pour un enfant dont un des deux parents au moins est Français) et sur le « droit du sol » pour les étrangers en vigueur depuis 1889 (acquisition automatique pour les personnes nées en France de parents étrangers, quand elles ont atteint 18 ans et qu'elles résident en France depuis l'âge de 11 ans sur une durée minimale de cinq ans).

## C. Des territoires contrastés à toutes les échelles

Plutôt que de parler de « territoire français » au singulier, sauf quand il est fait référence au territoire national en tant que tel, il est plus cohérent d'employer le pluriel, car la France est un agencement de multiples territoires ayant une identité naturelle et une identité culturelle très marquées. La grande diversité climatique et topographique, combinée à une situation très favorable en finistère du continent européen et à une exceptionnelle ouverture maritime (près de 4 000 km de littoraux en métropole), à laquelle s'ajoute une très grande richesse patrimoniale, historique et culturelle, a façonné de nombreuses identités régionales et locales. Le terme de « **pays** », venant du latin *pagus*, est souvent utilisé pour désigner ces innombrables territoires, aux frontières floues, qui se rattachent à un « terroir » et qui ont une identité marquée à laquelle les habitants se montrent très attachés. On parle ainsi du « pays de Caux », du « pays de Gex », de la « Champagne berrichonne » ou bien encore du « Comtat Venaissin ». Les découpages administratifs en régions et en départements ne prennent pas nécessairement en compte ces réalités vécues.

Cette diversité doit s'analyser à toutes les échelles. Une des clefs essentielles dans la démarche géographique est en effet **l'approche multiscalaire** c'est-à-dire une analyse par échelles spatiales, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle mondiale (ou inversement). Il s'agit, par des « effets de zoom » successifs, de comprendre l'organisation et le fonctionnement des espaces à chacune des échelles spatiales, et l'agencement de ces échelles spatiales entre elles.

Les géographes prennent aussi en compte les **temporalités** ou les échelles temporelles. Tout espace s'inscrit nécessairement dans des temporalités plus ou moins longues et a une histoire, qui peut encore se voir dans la manière dont l'espace s'organise de nos jours. Ce sont, en quelque sorte, les héritages historiques. Comme l'écrivait Fernand Braudel, « les paysages, les espaces ne sont pas uniquement des réalités présentes, mais aussi et largement des survivances du passé<sup>1</sup> ».

---

1. BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France*, tome I: *Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1986 (rééd.).

Par exemple, aujourd'hui, dans les vieux bassins industriels et miniers du quart nord-est du territoire français, les paysages sont encore très marqués par ces activités industrielles (terrils, habitat ouvrier, anciennes mines, anciens complexes sidérurgiques...) qui avaient fait leur renommée au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Mais le processus de désindustrialisation à partir de la fin des années 1960 a provoqué une violente crise économique et sociale, dont les stigmates sont encore bien visibles à la fois par ces infrastructures souvent laissées à l'abandon mais aussi à travers les insuffisances et les échecs de la reconversion économique et territoriale, ce qui laisse ces régions encore en grandes difficultés aujourd'hui.

## II. Un objet géographique ancien mais désormais profondément renouvelé

La géographie, en tant que discipline scientifique au même titre que l'histoire, la sociologie ou la philosophie, a connu depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, moment où elle a acquis son statut de science, d'importantes évolutions dans la manière de s'écrire, de se penser et d'aborder les grandes problématiques de l'organisation des sociétés humaines dans l'espace, ce qui n'est pas allé sans débats, voire polémiques, non seulement entre les géographes mais aussi entre la géographie et les autres sciences dites « de l'homme ». En d'autres termes, la géographie a connu au cours des deux derniers siècles des **débats épistémologiques** majeurs, l'épistémologie, terme emprunté à la philosophie, étant la réflexion portée sur une science, ses objets d'étude, ses concepts et ses notions, sa manière d'écrire et de s'écrire, et de se penser.

### A. La France au cœur de l'école française de géographie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960

L'expression « **école française de géographie** », qualifiée aussi parfois de « **classique** », désigne les premières décennies, à partir des années 1870-1880, au cours desquelles la géographie devient en France une discipline scientifique et universitaire à part entière, et acquiert un certain nombre de traits caractéristiques dans ses objets et ses notions, accordant par exemple beaucoup de place à l'étude des paysages, aux éléments naturels ou physiques et, évidemment, à la France. On parle aussi souvent d'une **géographie « vidalienne »**, du nom de **Paul Vidal de la Blache (1845-1918)**, véritable père fondateur de la géographie française. C'est à cette époque qu'apparaissent ses spécialistes, ses revues spécialisées, ses postes de professeurs dans les universités et de nouveaux programmes d'enseignement dans les écoles. Plusieurs facteurs expliquent cette mutation majeure, à commencer par l'intérêt pour la géographie nationale, celle de la France.

Avec le **choc de la défaite de 1870 face à la Prusse**, nombreux sont ceux en effet qui essaient d'en chercher les causes dans tous les domaines, et l'école est alors accusée de ne pas avoir assez bien préparé les petits Français à être de bons patriotes. Un rapport officiel, rédigé par deux géographes de renom, **Émile Levasseur** et **Louis-Auguste Himly**, pointe les trois grandes faiblesses du système

éducatif: absence d'enseignement des langues étrangères, manque d'intérêt pour l'éducation physique et sportive, et surtout un niveau déplorable des élèves en géographie, qui ne connaissent rien ou presque de la géographie de leur pays... parce que leurs enseignants eux-mêmes ont en ce domaine des lacunes abyssales. L'histoire et la géographie, particulièrement celles de la France, étant unanimement considérées à l'époque comme des matières fondamentales à l'école primaire permettant d'inculquer aux jeunes élèves le patriotisme, ce rapport produit un véritable électrochoc au plus haut sommet de l'État. C'est ainsi que dès les années 1870 d'importantes réformes sont engagées. **L'enseignement de l'histoire et de la géographie**, en particulier celles de la France, est systématisé à tous les niveaux du système éducatif, du primaire jusqu'au baccalauréat. Cet effort institutionnel considérable se poursuit et s'amplifie jusqu'aux années 1890-1900: création de programmes d'enseignement nationaux, recrutement massif de professeurs spécialisés, notamment à travers l'agrégation d'histoire, publication de manuels scolaires rédigés par des historiens et des géographes de renom, etc.

La demande scolaire invite donc les géographes à un important effort de publications scientifiques, dans les revues et à travers des ouvrages, pour **diffuser le savoir scientifique** à destination des professeurs du primaire et du secondaire, qui ont besoin d'être formés, et plus largement du grand public. De nombreux livres de géographie et des atlas sont ainsi publiés, majoritairement sur la France, tandis que des revues spécialisées de géographie sont créées, la première étant les *Annales de géographie* en 1891.

Un homme joue un rôle central dans cette organisation de la discipline géographique: **Paul Vidal de la Blache**, resté célèbre par son *Tableau de la géographie de la France* qui, en **1903**, constitue l'introduction de *l'Histoire de France*, immense ouvrage en plusieurs volumes dirigé par l'historien Ernest Lavisse. L'influence de ce géographe est telle qu'il est courant de parler de « **vidalisme** », diffusé surtout par les nombreux géographes qu'il a formés et qui vont perpétuer son œuvre. Le **vidalisme** règne ainsi sans partage sur la géographie jusqu'aux années 1960. Cette période dite « classique » se caractérise par quelques traits marquants:

- Une domination de la **géographie régionale**, c'est-à-dire la rédaction de monographies étudiant en détail un pays ou une région; la France, notamment du fait de la demande scolaire, y occupe une place centrale. Ces monographies finissent par devenir très standardisées, avec un plan « type » en trois étapes: d'abord les « caractères généraux » (situation, peuplement...), ensuite la géographie physique souvent très développée (reliefs, cours d'eau, climats, sols, etc.), enfin les formes de mise en valeur par l'homme (agriculture, industrie, voies de communication, etc.);
- Une grande réticence à théoriser, c'est-à-dire qu'ils préfèrent « collectionner » les études de cas régionales mais sans en faire une synthèse théorique permettant de dégager des points communs voire des modèles d'organisation de l'espace;
- Une géographie **très descriptive** qui accorde une place capitale aux **paysages**;
- Une géographie **éclatée**, qui se scinde rapidement en deux branches rivales, la **géographie physique** d'une part et la **géographie humaine** d'autre part, la première dominant pour longtemps la seconde.

## B. Une rupture épistémologique majeure dans les années 1970

Au fil des années, la géographie française, qui a continué à se faire une place dans le paysage universitaire (création d'une **agrégation de géographie** en 1943), a cependant fini par devenir très sclérosée et routinière, peu ouverte aux influences extérieures et peu encline aux changements. Pourtant, dans d'autres pays, la façon de faire de la géographie change beaucoup, ainsi aux États-Unis où, sous l'influence des sociologues de « l'école de Chicago » au début du XX<sup>e</sup> siècle, les géographes se montrent davantage attentifs à la prise en compte des phénomènes sociaux. C'est dans les années 1970 que ces nouvelles influences se font sentir dans la géographie française. La toute-puissance de l'école vidalienne commence alors à décliner tandis qu'émerge une « **nouvelle géographie** », par ailleurs influencée par les courants intellectuels de gauche et d'extrême gauche dans le sillage de mai 1968. Une nouvelle génération de géographes s'impose dans le paysage universitaire et crée de nouvelles revues, comme *L'Espace géographique* (1972) fondé par **Roger Brunet** (né en 1931), *EspaceTemps* (1976) ou plus tard *Mappemonde* (1986). Ce bouillonnement intellectuel favorise une approche sociale et critique de la géographie. C'est également à cette époque que la géopolitique, souffrant d'une image dégradée, est réhabilitée et rénovée par **Yves Lacoste** (né en 1929), fondateur de la revue *Hérodote* en 1976.

Il résulte de ces évolutions que la manière d'aborder la France par les géographes change elle aussi : alors que la France était jusque-là abordée sous un angle très vidalien, avec dans les livres les inévitables premiers et longs chapitres sur le relief et le climat, puis une longue succession plus ou moins indigeste des différentes activités économiques et territoriales, les « nouveaux géographes », notamment Roger Brunet, introduisent les principes de l'**analyse spatiale** et de la **systemique** c'est-à-dire une réflexion théorique bien plus solide que celle des géographes vidiens qui se contentaient souvent de leurs monographies régionales. C'est ainsi que de nombreux concepts, utilisés couramment aujourd'hui, commencent à se répandre en géographie (centres, périphéries, mondialisation, métropolisation...) et que des modèles sont élaborés, par exemple celui de l'organisation de l'espace des îles tropicales. Les territoires sont aussi davantage abordés sous un **angle social et culturel**, à l'image des travaux d'Antoine Frémont, décédé en 2019 (*La région, espace vécu*, 1976).

Cette rupture épistémologique crée cependant beaucoup de divisions et de polémiques, à tel point que l'on désigne la période qui va jusqu'à la fin des années 1990 comme celle de la « **crise de la géographie** », dont les cicatrices ne sont pas totalement refermées aujourd'hui. Beaucoup de géographes, formés à l'école vidalienne, se sentent bousculés et résistent à ces changements, tout en se montrant très attachés à l'ancienne distinction entre géographie physique et géographie humaine.

## C. Aujourd'hui, une approche sans cesse renouvelée du territoire français

La géographie française affiche aujourd'hui un **grand dynamisme** et une réelle **diversité des approches** et des champs d'études. La géographie de la France, devenue un grand classique dans le domaine scolaire et universitaire, notamment parce qu'elle est présente dans les concours de recrutement des professeurs d'histoire-géographie, connaît depuis une dizaine d'années des

renouvellements importants liés aux profondes mutations qui affectent le territoire à toutes les échelles. Les géographes étudient ainsi aujourd'hui toutes les facettes de ces transformations, à toutes les échelles et pour tous les acteurs spatiaux, n'hésitant pas à analyser les problématiques les plus brûlantes: les inégalités sociospatiales, l'exclusion, la marginalité, la place des minorités et les discriminations dont elles peuvent être victimes, la question de l'égalité hommes-femmes (par exemple à travers les usages sexués de l'espace urbain), les enjeux environnementaux et le réchauffement global, les impacts de la mondialisation sur les territoires, les enjeux politiques (géographie électorale), les rapports de puissances, etc.

L'évolution des épreuves à **l'agrégation externe de géographie** est par ailleurs tout à fait significative des transformations importantes de la discipline. Une importante réforme est en effet entrée en vigueur en **2002**, considérée unanimement aujourd'hui comme une réussite, fruit de plusieurs années de débats et de réflexions sur la nécessaire évolution de l'agrégation qui doit désormais être en phase avec les évolutions les plus récentes de la discipline. Alors que depuis pratiquement sa création en 1943 l'agrégation de géographie s'articulait, à l'écrit, entre trois épreuves de dissertation géographique reflétant des divisions entre champs disciplinaires devenues obsolètes (« géographie physique générale », « géographie humaine générale » et « géographie régionale »), à partir de 2002 les intitulés de ces épreuves changent nettement et montrent une approche renouvelée reflétant les nouveaux champs scientifiques en développement et en interaction entre eux: « géographie thématique », « géographie des territoires » et une épreuve de commentaire de documents sur les « concepts et méthodes de la géographie » à choisir entre trois options (« Espaces, territoires, sociétés »; « Milieux et environnement »; « Aménagement »).

Ces évolutions montrent indiscutablement la **capacité d'adaptation** d'une géographie à la fois science et discipline universitaire qui fait preuve d'un grand dynamisme. Elles n'empêchent cependant pas les débats entre spécialistes et, surtout, ne doivent pas conduire à une dénaturation de la géographie dont l'espace et le territoire doivent rester les fondements – y compris dans leur dimension physique, alors que la tentation semble grande aujourd'hui chez certains géographes de se transformer en sociologues.